

**COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du jeudi 19 janvier 2023  
Délibération n°11

L'An deux mille vingt-trois le dix-neuf janvier à 20h30, le Conseil Municipal  
convoqué le douze janvier s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,  
sous la présidence de Madame Gaëlle MOREAU, Maire.

**Nombre de membres en exercice : 19**

**Étaient présents** : MOREAU Gaëlle - FISCHER Maryline - MOUGIN Rémi - GRANET Alice -  
MOUTIER Gérard - KIRKYACHARIAN Luc - HERMITTE Jean-Pierre - SEMIOND Philippe -  
BARONNAT Bernard - COQUILLAT Catherine - ALPHAND Thierry - ADISSON Frank - VIESSANT  
Céline - JEANNE Virginie - CAIRE Maéva - CARRE-PIERRAT Amandine - MOSSO Véronique -  
VERNET Laurent - ALDEBERT Gérard

**Absents** :

**Procurations** :

Madame CARRE-PIERRAT Amandine a été nommée secrétaire.

**OBJET : POSITION DE PRINCIPE DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA REALISATION  
DES TRAVAUX DE SUPPRESSION DU « POSTE CABINE HAUTE VALLOUISE » PAR LE  
SYME 05**

Madame le maire expose que la commune a saisi le SyME 05 d'une demande portant sur la  
suppression du transformateur électrique situé route Dessus-ville, à la sortie du centre bourg  
de Vallouise.

La suppression de transformateur, dit « *poste cabine haute VALLOUISE* », s'accompagnerait  
de l'enfouissement sur environ 130 mètres linéaires des réseaux aériens basse tension,  
haute tension, de télécommunication électroniques et d'éclairage public situés en bordure de  
la route Dessus-ville.

Une estimation du coût d'enfouissement des réseaux a été demandée au Territoire d'Energie  
Hautes Alpes SyME05 et s'élève à 136 900 € HT (hors réseau d'éclairage public) se  
décomposant comme suit :

- Réseaux électriques : 114 500 € HT
- Infrastructures de communications électroniques : 22 400 € HT décomposés ainsi :
  - Génie civil 20 400 HT
  - Câblage 2 000 € HT

La participation communale à ces travaux, réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Territoire  
d'Energie des Hautes Alpes - SyME05, sera de 50 % du coût HT de l'enfouissement des  
réseaux électriques et des infrastructures de communications électroniques,

Soit une participation totale estimée pour la commune de 68 450 €

Madame le maire précise que les travaux d'enfouissement du réseau d'éclairage public,  
propriété de la commune, devront être réalisés dans le cadre d'une convention de mandat de  
maîtrise d'ouvrage à conclure entre la commune et le SyME 05.

Le coût d'enfouissement du réseau d'éclairage public n'a pas encore fait l'objet d'une estimation.

Sur ces bases, madame le maire invite le conseil à formuler une position de principe sur la réalisation de ces travaux.

**Vu** l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.2111-1, L.2211-4, L.2121-1 et suivants ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité**

- **Accepte** le chiffrage estimatif émis par le Territoire d'Energie des Hautes Alpes - SyME05 pour la réalisation des travaux de suppression du transformateur, dit « *poste cabine haute VALLOUISE* », ainsi que des travaux d'enfouissement sur environ 130 mètres linéaires des réseaux aériens basse tension, haute tension, de télécommunication électroniques et d'éclairage public situés en bordure de la route Dessus-ville ;
- **Demande** à madame le Maire de prévoir les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux au budget primitif 2023 du budget principal de la commune ;
- **Prend acte** de ce que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction des études réalisées ;
- **Dit** que la réévaluation éventuelle du montant des travaux fera l'objet, le cas échéant, d'une nouvelle délibération donnant pouvoir au Maire de signer la convention financière ;
- **Prend acte** du fait que la réalisation des travaux sera soumise à l'approbation du Budget Supplémentaire du Territoire d'Energie des Hautes Alpes — SyME05 lors du conseil syndical du mois de mai 2023 ;
- **Autorise** madame le Maire à signer tous les documents relatifs à la poursuite du projet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits.